



*** CE QU'IL FAUT RETENIR ***

- **CSSCT** : Soyez vigilant et veillez à ce que toutes vos interventions soient déclarées dans DISPE
- **DUERP** : Si vous avez connaissance de risques, n'hésitez pas à nous contacter
- **Egalité professionnelle** : on est loin des ambitions groupes

Commission Sécurité, Santé et Hygiène au Travail

La nouvelle CSSCT a été nommée. Le secrétariat en est de nouveau assuré par Thierry HUBLET (Nantes).

Cette nouvelle mandature est l'occasion de rappeler que si vous êtes concernés par un accident, qu'il soit sur le lieu de travail ou sur les trajets, il est impératif de le déclarer et ce même s'il est bénin.

En cas de complication, cela permet de tracer les choses et de traiter l'accident conformément la législation.

N'hésitez donc pas à prévenir votre hiérarchie et vos assistantes de site par écrit en cas d'accident même bénins, vous pouvez également mettre la BAL de la CSSCT en copie (ceeicsct@e-i.com).

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, le DUERP est mis à jour. Ce document doit comporter les éléments suivants :

- Inventaire des dangers et résultat de l'évaluation des risques identifiés dans l'entreprise.
- Liste des actions de prévention des risques et de protection des salariés

Si vous avez connaissance de risque dans l'entreprise, n'hésitez pas à nous le remonter à ceeicsct@e-i.com afin de le faire intégrer dans ce document.

Le travail c'est la sante, moins d'astreintes c'est la conserver

Les élus constatent à aujourd'hui la difficulté à avoir un accord digne de ce nom sur les astreintes.

Les maximums négociés par accord ne sont pas là pour vous contraindre mais au contraire pour préserver votre santé et votre vie privée. Les élus CFDT seront attentifs au cumul des astreintes, aux appels de nuit et au temps de travail cumulé afin d'assurer à tous les salariés de bonnes conditions de travail.

Il est quand même à noter que la direction propose par ailleurs d'ouvrir les négociations sur ce point. Nous espérons que ces discussions porteront leur fruit rapidement.

Egalité Professionnelle : Grande ambition, peu d'avancée

Le plan d'action unilatéral de l'employeur étant arrivé à échéance, les négociations sont de nouveau ouvertes.

Même si le groupe à mission que nous sommes, communique beaucoup sur ces questions d'égalité, malheureusement sur le terrain on est loin des beaux discours. L'accord proposé par la direction se contente de reprendre le précédent, en mettant à jour les chiffres.

A la **CFDT**, nous attendons plus, et avons fait entre autre, les propositions suivantes à la direction :

- _ Assister les salarié(e)s et faciliter les mobilités en cas de violences conjugales
- _ Pour les familles monoparentales, prendre en charge les frais de garde pour bénéficier des formations.

La Cfdt: se bat chaque jour pour améliorer votre quotidien !
Vos élus et représentants au CSE EI-EID-EIP

Jérôme LE DÉAUT - Françoise MARZELLIÈRE – Thierry HUBLET – Marie-Paule PETIT
Dinh Khôi NGUYEN – Agnès SCHWAEDERLE – Eric ETALON – Florise BARBARIN

Yves SCHOENNAGEL – François GERARD – Pascal MUCKENHIRN – Olivier VOSSAN
Florence BECHU – Eric BAUDUIN – Nelly GAUDRY – Pascaline VEREILLE